

Comment bien entretenir votre assainissement ?

Il existe différents types de filières d'assainissement, et toutes nécessitent un entretien régulier pour favoriser leur bon fonctionnement. Ainsi vous trouverez ci-dessous une liste des produits à privilégier, limiter ou interdire d'utilisation.

Dans les résidences destinées à l'accueil de personnes (locations, gîtes, chambres d'hôte, salle de réception...), il peut être utile de rappeler ces informations !



Je privilégie l'utilisation :

- **De produits ménagers naturels et biodégradables** (vinaigre blanc, bicarbonate de soude...).
- **D'un activateur biologique** (produits spécialisés, yaourts ou lait périmés, levures de boulangers...) pour réactiver ma fosse après une absence prolongée, une vidange, ou un dysfonctionnement.



Je limite l'utilisation :

- **De la Javel et des détergents.** Ils ne sont pas interdits, mais doivent être utilisés raisonnablement. Ces produits détruisent les bactéries qui assurent l'épuration de l'eau.



Je ne déverse pas :

- **D'huile de friture** : Dépôt en déchetterie.
- **De déchets non-biodégradables** (lingettes, couches, protections hygiéniques, préservatifs...) : Jeter aux ordures ménagères.
- **De médicaments inutilisés** : À rapporter en pharmacie.
- **De produits dangereux** (peinture, produits dissolvants ou dégraissants, huiles de vidange...) : Dépôt en déchetterie.

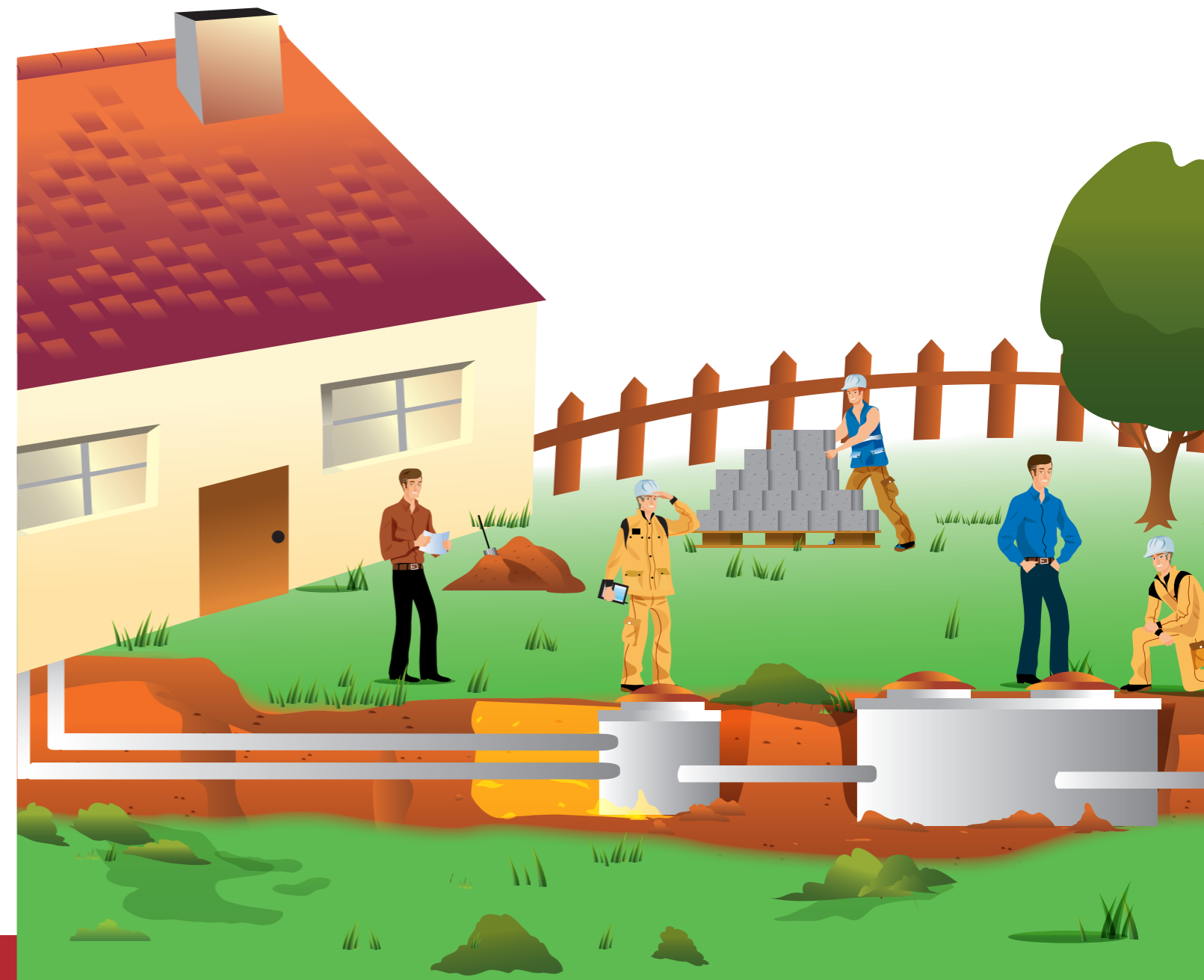
Il est interdit :

- **De stationner, circuler, ou stocker des charges lourdes** sur l'installation d'assainissement : cela risque d'endommager sa structure.
- **D'imperméabiliser le dessus du filtre** (enrobé, bitume, dalles, piscine...) : l'installation doit pouvoir « respirer ».
- **De raccorder les eaux pluviales ou les eaux de piscine** sur l'installation.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Entretien de votre filtre compact



- **Listes de bureaux d'études, d'entreprises et de vidangeurs de la Chartes ANC de Vendée :**

www.capeb.fr/service/la-charte-pour-un-anc-de-qualite-en-vendee

- **Pour en savoir plus sur l'assainissement non collectif :**

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

- **Pour en savoir plus sur l'assainissement non collectif sur le Pays de La Châtaigneraie :**

www.pays-chataigneraie.fr/listes/service-public-dassainissement-non-collectif/

Pour nous contacter : Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Les Sources de la Vendée - 85120 La Tardière

02 51 69 61 43 - info@ccplc.fr

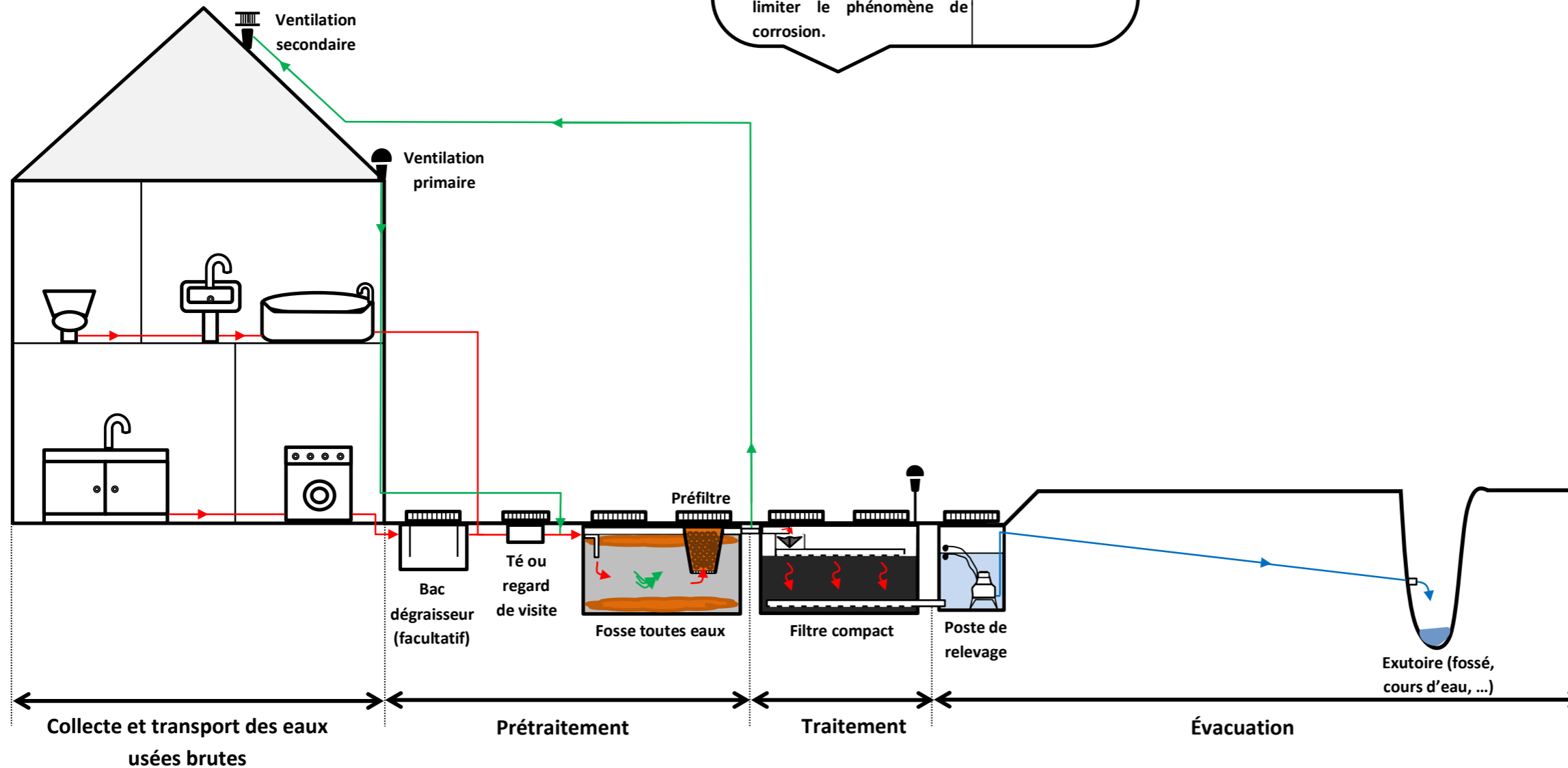
www.pays-chataigneraie.fr

Préconisation d'entretien pour un filtre compact

BAC DÉGRAISSEUR	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Enlèvement des graisses en surface.	→ Tous les 6 mois
○ Vidange et nettoyage.	→ A chaque vidange de la fosse

FOSSÉ TOUTES EAUX	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Vidange des boues de la fosse par un vidangeur agréé.	→ Lorsque le niveau de boues atteint 50 %.
○ Conservation des justificatifs de vidanges.	
○ Mise en place d'une bâche sous les regards de fosse béton uniquement, pour limiter le phénomène de corrosion.	

PRÉFILTRE	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Nettoyez le panier du préfiltre en le sortant et en passant un coup de jet.	→ Tous les 6 mois



FILTRE COMPACT	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Nettoyer le système de répartition.	→ Tous les 6 mois
○ Vérifier le bon fonctionnement de l'auget.	→ Tous les 6 mois
○ Dans tous les cas, se référer au manuel d'entretien du fabricant.	

POSTE DE RELEVAGE	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Vérifier son bon fonctionnement (poires de niveau, alarme, ...).	→ Tous les 2 mois
○ Nettoyer les parois et les poires de niveau.	→ Tous les 2 mois
○ Vidanger en même temps que la fosse, s'il est situé en amont du traitement.	

EXUTOIRE	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Vérifier l'absence d'obstruction du tuyau d'évacuation (terre, végétation, ...)	→ Tous les ans
○ Protéger et baliser le tuyau de reiet.	